



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 21 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 15 décembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de Mme Sylvie MERMILLOD, 1^{ère} vice-présidente

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,
Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO *procuration*, Mme Sonia EICHLER,
Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Daniel BOUCHET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 23 Absents : 5

Secrétaire de séance : Mme Catherine SGRAZZUTTI

Date d'affichage :

22 DEC. 2021

OBJET : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

Monsieur le Président expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il informe les membres du Conseil Communautaire qu'il y a nécessité de transformer des postes afin de tenir compte des évolutions de carrière des agents.

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- La suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet et la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, relevant de la catégorie B, à compter du 24/12/2021
- La suppression d'un poste de rédacteur à temps complet et la création d'un poste de rédacteur principal de 2^e classe, à temps complet, relevant de la catégorie B, à compter du 24/12/2021

FILIERE TECHNIQUE :

- La suppression de trois postes d'adjoint technique à temps complet et la création de trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, relevant de la catégorie C, à compter du 24/12/2021
- La suppression d'un poste de technicien à temps complet et la création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet, relevant de la catégorie B, à compter du 24/12/2021

FILIERE CULTURELLE :

- La suppression d'un poste d'assistant de conservation à temps complet et la création d'un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, à temps complet, relevant de la catégorie B, à compter du 24/12/2021
- La suppression d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe, à temps complet, relevant de la catégorie C, à compter du 24/12/2021

POSTE DE CHARGE DE MISSION HABITAT - FONCIER, EN CHARGE DU SUIVI DU CRTE :

Par ailleurs, la CCPC a été approchée par les services de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Energétique. L'Etat, constatant le programme envisagé dans le cadre du projet de Territoire encourage la C.C.P.C. :

- à assurer l'animation et les discussions avec les partenaires dans le cadre du CRTE, et ceci sur toute la durée du mandat, sachant que le CRTE permettra à la collectivité et aux communes de bénéficier de subventionnement,
- à développer son activité dans les domaines du développement territorial (Environnement, logement, politique foncière, etc.).

Ils proposent dans ce cadre de subventionner le recrutement d'un poste dans le cadre d'une subvention de 20 000 € sur 2 années.

Le recrutement de ce chargé de mission permettrait d'assurer, au-delà du pilotage du CRTE, le suivi de la politique de l'habitat et du foncier, notamment en réalisant le Plan Local de l'Habitat qui est arrivé à son terme et doit impérativement être relancé sur l'année 2022, ainsi que le suivi des actions foncières ou des politiques d'aménagement du territoire.

La charge évaluée pour ce poste est estimée autour de 45 000€ annuels, avec un cofinancement de 20 000 € annuel pour les deux premières années. Il est proposé de recruter la personne préférentiellement sur un poste contractuel au vu des subventionnements obtenus.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur ces suppressions et créations de postes.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** les créations et suppressions de postes définies ci-dessus
- **DECIDE** la création d'un poste de chargé de mission, en charge de l'habitat et du foncier, mais également du suivi du CRTE, qui pourra assurer le pilotage du pôle développement territorial, et accepte dans ce cadre le subventionnement de l'Etat
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au Budget
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents y afférents

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

